

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE LIEUSAINT

Séance du 19 novembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil d'administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
11	11	10

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf novembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Valérie LENGARD, Vice-Présidente.

Date de la convocation

06 Novembre 2025

PRESENTS : Mme Céline ARPACI, Mme Brigitte BERARD, M. Bernard CAMPEIS, M. Omar DEL, Mme Valérie LENGARD, M. Christian MARCEAU, M. Jean-Paul MARET, M. Stéphane STOLZ.

PROCURATIONS : Mme Nadine HULIN pouvoir à Mme Céline ARPACI, M. Michel BISSON pouvoir à Mme Valérie LENGARD.

ABSENT : Mme Judicaëlle KOMBO-TSIMBA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Céline ARPACI.

Objet de la délibération

Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026.

Rapporteur : *Valérie LENGARD*

N° 09.2025

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 avril 2015 portant une nouvelle organisation de la République (NOTRe) et notamment son article 107,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2312,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,

Considérant les communes comme les lieux de vie des familles et leur CCAS comme premier niveau de l'action sociale publique,

Considérant que le CCAS a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune,

Considérant les orientations présentées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article unique : prend acte, par un vote du Conseil d'Administration, de la tenue du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026.

Pour extrait conforme
Lieusaint, le 19 novembre 2025



Céline ARPACI

Secrétaire de séance



Michel BISSON

Président du CCAS

Le Président :

Accusé de réception en préfecture, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.
077-267701647-20251119-112025_092025. La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.
Reçu le 02/12/2025



Conseil d'administration du CCAS du 19 Novembre 2025

Note préparatoire au Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026

Fondement Juridique

service
CCAS

rédacteur
S.COFFI

Date
28/10/2025

destinataire(s)
Administrateurs du
CCAS

copie à

Le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 accentuant l'information des administrateurs en s'appuyant sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB).

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le code de l'action sociale et des familles et le décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004 qui définissent les attributions des CCAS, établissements publics communaux à caractère administratif.

Historique / Faits

Le Centre Communal d'Action Sociale a pour mission essentielle la mise en œuvre d'une action sociale générale sur le territoire de la commune, en direction de toute la population. Il anime une action générale de prévention et de développement social en lien étroit avec les services ou institutions à caractère public ou privé qui œuvrent dans le champ des solidarités. Il délivre des prestations au titre de l'aide facultative et instruit des dossiers d'aide sociale légale.

Le débat d'orientation budgétaire permet aux administrateurs d'échanger et de prioriser les actions qui seront retenues dans le budget primitif et mises en œuvre au cours de l'exercice. Ces choix s'inscrivent dans les orientations définies ci-dessus. Ils influent sur les capacités de financement du CCAS.

I - Les ressources humaines

Le RSU 2025 n'est actuellement pas disponible. Toutefois, voici les mouvements de personnel survenus cette année :

Janvier : Un agent titulaire à temps plein (catégorie C), précédemment en disponibilité, a réintégré le service. Il occupe désormais le poste d'agent d'accueil et participe à l'instruction de certaines demandes d'ouverture de droits.

Novembre : Un travailleur social contractuel a quitté ses fonctions.

Les évolutions prévisionnelles qui impactent les dépenses de personnel pour 2026

- Augmentation des cotisations retraite CNRACL.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Le poste principal des dépenses de personnel est celui des rémunérations, qui évolue en fonction de la réglementation. Les charges patronales, toutes confondues, représentent environ 50% de la masse salariale.

Les salaires des agents du CCAS se décomposent en plusieurs rubriques essentielles : le traitement indiciaire qui correspond au salaire de base en fonction du grade et de l'échelon, l'indemnité de résidence, le régime indemnitaire auxquels s'ajoute éventuellement la nouvelle bonification indiciaire en fonction des emplois exercés. Les heures supplémentaires sont stables depuis plusieurs années

et sont effectuées principalement lors des grandes manifestations (repas des ainés, Festiv' seniors, actions auprès des étudiants).

La progression des carrières des fonctionnaires, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), contribuent à une augmentation systématique de la masse salariale du fait des avancements d'échelons et de grades. Cette augmentation des rémunérations, découlant du statut, mais aussi de la décision de l'autorité territoriale, permet ainsi une progression de la carrière des agents.

LE TEMPS DE TRAVAIL

Conformément à l'article 1 du décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, la durée de référence du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine et le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures maximums, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées. Les 1607 heures s'entendent pour un agent à temps complet.

Le nombre de jours ARTT accordé à chaque agent est calculé en référence à la moyenne annuelle de 228 jours ouvrables (à proratiser pour un agent travaillant au-delà ou en-deçà de 5 jours par semaine), compte tenu du travail effectif accompli dans le cycle de travail.

Les modalités d'aménagement du temps de travail sont en vigueur dans les services municipaux depuis le 1er janvier 2002.

Une journée de télétravail par semaine est pratiquée par les deux travailleurs sociaux, afin de leur permettre de se concentrer sur les tâches administratives : bilans d'entretiens, rédaction des demandes d'aides financières, courriels aux partenaires...

LA FORMATION

La rationalisation et la modernisation des services municipaux passent également par un effort particulier sur la formation, notamment sur les formations obligatoires (1ers secours, prévention, formation continue, formation d'intégration) et l'actualisation des connaissances dans le domaine social.

En 2025, les formations suivies par le CCAS représentent 20,5 jours réalisés par 4 agents du CCAS.

Le développement social : de l'approche individuelle au projet collectif	05/05 AU 03/06/2025	CNFPT	4,5
Les champs d'action, l'organisation et le fonctionnement d'un centre communal	02/10 au 03/10/2025	CNFPT	2
Gestes premiers Secours Santé Mentale	25/09 et 26/09/2025	OWL Consulting	2
La facilitation de l'intelligence collective par les managers	13/03 au 15/04/2025	CNFPT	4,5
Fractures sociales en Ile de France	03/06/2025	CNFPT	0,5
Gestes premiers Secours Santé Mentale	25/09 et 26/09/2025	OWL Consulting	2
Gestes premiers Secours Santé Mentale	25/09 et 26/09/2025	CPAM	2
Formation langue des signes	03/11 au 05/11/2025	FORMA'SIGNES	3

Perspectives 2026 :

- Stabiliser la masse salariale avec le remplacement du travailleur social dont le contrat s'est terminé en novembre 2025. Un recrutement est en cours pour un profil CESF ou assistant social.
- Former les nouveaux agents à la polyvalence de service et à la connaissance du réseau partenarial local.

II - Les actions du service

1/ L'accueil, l'accompagnement social et l'accès aux droits

Le service a accueilli en février un agent qui était précédemment en disponibilité. Elle occupe le poste d'agent d'accueil du CCAS et traite également les demandes de domiciliation et de cartes améthyste.

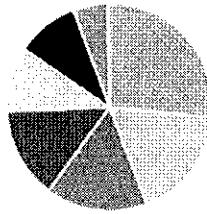
De janvier à octobre 2025, on dénombre :

- Environ **1000 sollicitations** du CCAS qui sont prises en charge quotidiennement par l'agent d'accueil. Les demandes sont faites soit par téléphone, courriel, courriers ou directement à l'accueil du Centre social.
- **442 bénéficiaires** reçus contre 322 en 2024. Ces personnes ont bénéficié d'un accompagnement et à ce titre ont été reçues en moyenne 3 à 4 fois.

Typologie du public :

La répartition des bénéficiaires par tranche d'âge est globalement stable par rapport à l'année précédente.

Tranches d'âge



65 ans et +	118	26.7%	●
35 à 44 ans	78	17.6%	●
25 à 34 ans	70	15.8%	●
45 à 54 ans	63	14.3%	●
<u>Non renseigné</u>	45	10.2%	
55 à 64 ans	43	9.7%	●
18 à 24 ans	24	5.4%	●
- de 18 ans	1	0.2%	
Total	442	100.0%	

Par type de situation familiale :

- 60% de personnes isolées (célibataire, divorcé, veuf, séparé)
- 40% de personnes en couple (marié ou en concubinage)

Par type d'aide :

Ces rendez-vous sont consacrés à : de l'information, de l'orientation vers un partenaire associatif ou institutionnel, des démarches numériques et de l'ouverture de droits (aide médicale d'état, complémentaire santé solidaire...), la constitution de dossiers d'aides légales ou facultatives, des aides financières et/ou alimentaires ou encore un accompagnement à la gestion budgétaire.

Type d'accompagnements	Nbre de personnes	%
Accompagnement social	160	36
Carte Améthyste	78	18
Accompagnement budgétaire	78	18
Aides alimentaires	39	12
Dossiers demande d'aides financières	21	5
CSS	18	4
FSE	9	2
ASH	9	2
ASPA	9	2
APA	9	2
Aide à domicile	4	1
FSL	4	1
Téléassistance	4	1
TOTAL	442	

(Les personnes ayant participé à des actions individuelles ou collectives spécifiques : « Gardons le lien », repas des aînés, campus seniors... ne sont pas prises en compte dans ces chiffres).

Les rendez-vous sont gérés via le logiciel SMARTAGENDA, utilisé par la mairie. Ce système est très apprécié des usagers, notamment pour sa fonction de rappel automatique par SMS, qui facilite le suivi des rendez-vous.

	RDV PHYSIQUE 2025	RDV PHYSIQUE 2024
JANVIER	55	33
FEVRIER	78	37
MARS	87	46
AVRIL	64	42
MAI	69	53
JUIN	76	43
JUILLET	69	23
AOUT	47	35
SEPTEMBRE	81	60
OCTOBRE	42	34
NOVEMBRE	NC	50
DECEMBRE	NC	49
TOTAL	668	505

Par rapport au nombre de rendez-vous physique réalisés de janvier à octobre en 2024, **262 personnes supplémentaires ont été reçues en 2025**. Ces chiffres n'intègrent pas les 318 personnes reçues les mercredis sans rendez-vous entre mars et octobre, soit 9 personnes par mercredi en moyenne.

L'augmentation du nombre de personnes prises en charge peut s'expliquer par la présence de deux travailleurs sociaux à temps plein et d'un agent d'accueil dédié qui garantit une gestion fluide et continue des rendez-vous. L'agent d'accueil répond systématiquement aux appels téléphoniques et aux courriels, assurant ainsi :

- Une réponse immédiate par téléphone
- Un retour par mail sous 3 jours maximum

En moyenne, le public attend 1 à 2 semaines pour obtenir un rendez-vous avec un travailleur social, mais les urgences sont toujours prises en charge, soit par la responsable du CCAS, soit par un travailleur social.

Ce fonctionnement offre aux usagers une prise de contact rapide et fiable.

Le développement des échanges partenariaux alimente également les orientations de nouveaux publics vers le CCAS.

Depuis le mois de février 2025 un accueil sans rendez-vous a été mis en place les mercredis pour être encore plus accessible au public. Ceci est particulièrement apprécié par les habitants qui ne nous connaissaient pas, ceux qui sont éloignés de l'outil numérique ou qui ont des difficultés de communication (problème de langue par exemple). Ces rendez-vous, de durée plus courte, permettent de résoudre des problèmes peu complexes rencontrés par les habitants. Pour les situations nécessitant davantage de temps, le travailleur social propose systématiquement un rendez-vous ultérieur après avoir réalisé une première synthèse du besoin exprimé. La mise en place de ces permanences a été rendue possible par l'équipe de l'accueil de la mairie qui prend en charge la gestion du flux très aléatoire selon les semaines. Les agents d'accueil se chargent de noter les noms des personnes, leur ordre d'arrivée et la durée des rendez-vous. Ces éléments sont importants pour adapter nos pratiques professionnelles.

Perspectives 2026 :

- Remplissage complet des fiches des bénéficiaires et tenue régulière de statistiques d'activité pour mesurer l'évolution de la charge de travail et les types de besoins exprimés.
- Poursuivre l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers en assurant une formation régulière des agents et des nouveaux collègues.
- Mise en place d'une instance de régulation pour soutenir les professionnels.
- Développer des actions « hors les murs » pour faire connaître le CCAS et lutter contre le non recours.
- Poursuivre et renforcer le **travail en coordination multi-services** au sein du **Service des Solidarités**, afin de favoriser une approche globale et cohérente des situations accompagnées.
- Poursuivre la refonte des outils de communication pour faire connaître le CCAS et ses missions au public, aux agents de la ville et aux partenaires.
- Poursuivre les rencontres partenariales et animer un réseau des partenaires d'associations caritatives et d'institutions avec le soutien de la MDS de Sénart.

2/ Les partenariats

L'année 2025 a permis au CCAS de renforcer ses partenariats avec les organismes du territoire (associatifs et institutionnels). Nous avons tout particulièrement travaillé avec la MDS, le PAT et le DAC77 sur des situations complexes de Lieusaintais. Nous avons pu y associer des services de psychiatrie et organismes de tutelle.

Une conférence dédiée aux seniors et aux personnes en situation de handicap a été animée par le SAPHA et le PAT lors du Festiv Seniors. L'objectif était d'expliquer simplement tous les dispositifs d'aide permettant de se maintenir au domicile en toute sécurité, ainsi que les prises en charges existantes.

Perspectives 2026 :

Entretenir et développer de nouveaux partenariats pour améliorer toujours plus la prise en charge des habitants.

3/ Les aides sociales légales

Le CCAS instruit les demandes d'aides sociales légales :

	2025	2024
Allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA)	9	4
Aide sociale à l'hébergement (ASH)	10	6
Aide sociale à domicile (Aide ménagère)	1	1

Autres types d'aides ou instructions :

	2025	2024
Cartes Améthyste	106	94
Avis pour cartes de résidents	17	16
Avis pour regroupement familial	10	15
Aides alimentaires Orientations associations	51	12

CAP	Nbre familles	Nbre tickets	Montant
2025	10	55	550 €
2024	5	30	300 €

4/ Les aides sociales facultatives

COMMISSIONS PERMANENTES	2025		2024	
	Nbre aides	Montant	Nbre aides	Montant
JANVIER	7	2186.06	3	1717,43
FEVRIER	0		4	1033,11
AVRIL	6	3513.04	1	16,25
JUIN	7	1805.83	2	1000,00
JUILLET	4	1911.94		
SEPTEMBRE	3		2	746,41
OCTOBRE	6	1440,40	4	1418,56
NOV	NC		4	991,57
DEC	NC		2	626,00
TOTAL	33	10 857,27	22	7549,33

NUITEES HOTEL	Nbre familles	Montant
	2025	2
2024	3	790.56

AIDE AU PERMIS	Nbre	Montant
	2025	2
2024	1	500,00

AIDES SEJOURS	Nbre enfants	Montant
2025	1	100.00
2024	3	300,00

AIDES FOURNITURES SCOLAIRES	Nbre enfants	Montant
2024	0	0
2025	0	0

Les aides facultatives octroyées lors des commissions permanentes ont augmenté de 43% (3307,94 €) alors même que nous n'avons pas terminé l'année 2025. Ces aides ont permis de solder partiellement ou totalement les dettes dans les domaines suivants :

TYPES D'AIDE	%
Energie	41
Loyer	33
Cantine / enfant	9
Santé	6
Assurance	4.5
Vacances	4.5
Alimentation	2

Perspectives 2026 :

- Réfléchir à une aide sur critères pour les activités sportives des enfants du fait de la diminution de l'aide de l'état avec les coupons sports.
- Rendre visible et accessible les actions d'aide et d'accompagnement du CCAS.

5/ Les actions en direction des seniors

L'action « Gardons le lien » s'est poursuivie grâce à l'engagement de 2 bénévoles qui appellent 2 fois par mois des seniors isolés. Ils étaient 10 seniors et 1 personne plus jeune en situation de handicap. L'objectif est d'assurer du lien social et surtout une veille à la perte d'autonomie à domicile pour mieux orienter les personnes vers les dispositifs adéquats.

L'association Petits frères des pauvres vient en complément de ce dispositif en y ajoutant des visites à domicile pour 2 des bénéficiaires de « Gardons le lien ».

Perspectives 2026 :

- Poursuivre l'attention particulière portée aux personnes isolées ou souffrant de solitude.
- Amener les bénéficiaires de « Gardons le lien » à participer aux actions proposées par la ville.
- Repérer les personnes isolées via un questionnaire qui pourrait être envoyé à toutes les personnes de plus de 65 ans lors du lancement du dispositif « plan canicule ».
- Poursuivre le portage de projets de prévention à destination des seniors dans le cadre de l'appel à projet de la CNAV (sorties, séjour, ateliers PRIF, Festiv' seniors, prévention santé...)
- Mettre en place un service de portage de repas à domicile.

6/ Les actions en faveur des étudiants

L'accès à une épicerie solidaire a été mis en place à la rentrée 2022 pour les étudiants Lieusaintais, via un partenariat avec l'épicerie solidaire Episol de Brie Comte Robert. 15 étudiants environ ont fréquenté l'épicerie la 1^{ère} année puis seulement 5 régulièrement en 2023 et 2024.

En 2025, 13 étudiants étaient inscrits et environ 10 sont venus régulièrement mais jamais en même temps. Aussi lors de chaque distribution, il n'y a jamais plus de 5 étudiants qui commandent des courses.

Depuis 2024, des opérations de promotion du dispositif ont été menées conjointement avec la structure information jeunesse, la médiation, le logement, le Centre social et la culture au sein de 3 résidences étudiantes (Pyramide, Colombier et le CROUS). Cela permet de rencontrer un nouveau public. Cette année scolaire 2025-2026, 8 étudiants sur les 13 inscrits sont nouveaux.

D'autres initiatives d'aides alimentaires gratuites existent sur le territoire : distribution à l'IUT de Sézart les jeudis midi et les restos du cœur le samedi matin à Moissy Cramayel. Ces solutions gratuites sont d'avantage plébiscitées.

Perspectives 2026 :

- Intensifier la communication vers les publics étudiants en organisant des actions « aller-vers » plusieurs fois dans l'année.

7/ Les domiciliations

En 2025, 150 adultes (+9 / 2024) et 120 enfants (+25/2024) ont été domiciliés. Parmi eux, 53 ont été radiés en cours d'année dont 28% suite à l'entrée dans un logement stable, 30 % pour non manifestation au-delà de 3 mois et 25% pour non renouvellement après expiration.

Parmi les domiciliés, 49% l'ont été pour la première fois en 2025.

52% des domiciliés étaient des hommes.

Sur la totalité des demandes de domiciliation déposées au CCAS, 8 ont été refusées.

Répartition par âge des adultes :

AGE	%
18 à 25	15
26 à 29	8
30 à 34	23
35 à 39	12
40 à 44	15
45 à 49	11
50 à 54	4
55 à 59	5
60 à 64	3
65 à 69	1
70 à 74	2
75 et plus	1
TOTAL	100

8/ Les actions transversales

Le travail avec le service logement sur les impayés locatifs s'est poursuivi (participation aux CPIL). Il permet de proposer aux familles une mise à disposition pour un accompagnement vers le rétablissement de leur situation.

Ce partenariat permet également d'étudier la situation des personnes domiciliées au CCAS afin de faciliter leur parcours résidentiel : instruction de leur demande de logement, DALO, Labellisation ACD, note sociale à destination des bailleurs, AVDL, ASLL.

Diverses rencontres et projets collaboratifs ont été réalisés avec l'ensemble des services de la direction, mais également avec le service Accueil de la Mairie (facilitation du calcul du quotient des familles hébergées par le 115) et la police municipale (échanges sur les situations complexes souvent dues à des problèmes de santé mentale).

Perspectives 2026 :

- Poursuivre cette dynamique transversale pour plus d'efficacité dans les actions entreprises et rendre plus visible le CCAS.

PISTES D'ORIENTATIONS POUR LE BUDGET PRIMITIF 2026

En raison du vote du budget primitif 2026 en décembre 2025, aucun prévisionnel sur le réalisé 2025 n'a été effectué, l'exercice n'étant pas terminé. Ainsi les comparaisons ne peuvent se faire que sur les montants prévisionnels entre budgets primitifs.

Au global, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 3 310 € entre 2025 et 2026. Les aides aux personnes (chapitre 65) restent stables (+200 €). Quant aux dépenses d'administration générale et des personnes âgées (chapitre 011), elles diminuent de 5 750 €, car en 2025, un budget supplémentaire avait été prévu pour la réalisation d'études ABS. Néanmoins, les dépenses de personnel (chapitre 012) augmentent légèrement de 2 240 € en prévisionnel car les effectifs devraient être constants.

Les recettes de fonctionnement 2025 ne sont constituées que de la subvention d'équilibre versée par la commune à hauteur de 311 720,68 €. Le vote du BP 2025 s'effectuant avant celui du Compte Financier Unique (document fusionnant le compte de gestion et le compte administratif), la reprise des excédents se fera lors du vote du budget supplémentaire 2026.

Section de FONCTIONNEMENT -dépenses

Chapitre 011 - Administration

Le BP 2026 sera minoré par rapport au BP 2025 notamment par la suppression des frais d'ABS.

Chapitre 65 – Aides aux personnes

Aides sur critères ou sur dossier

Reconduction des aides existantes : aides sur dossier, aides sur critères (permis de conduire dans le cadre de l'accès à l'emploi, aides aux séjours scolaires...)

Chapitre 012 – Frais de personnel

Légère augmentation des frais de personnel à effectif constant pour tenir compte de la revalorisation du Glissement-Vieillesse-technicité (GVT).

Section de FONCTIONNEMENT - recettes

La subvention communale sera l'unique recette du service. Elle sera complétée par la reprise de l'excédent de la section de fonctionnement au stade du budget supplémentaire 2026.

Section INVESTISSEMENT

Sont inscrits 4000€ qui serviront aux prêts sociaux en 2026 ainsi que 220,68 € en dépenses d'équipement générées par les recettes induites des amortissements.

La reprise de l'excédent 2025 de cette section prendra également effet lors du vote du budget supplémentaire 2026.

EN CONCLUSION

Le CCAS poursuit sa mission de lutte contre les exclusions, auprès de la population, à travers l'accès aux droits et l'accompagnement des familles.

Le nombre d'usagers reçus a particulièrement augmenté cette année du fait d'une meilleure connaissance du service par les habitants et du renfort d'équipe avec 2 travailleurs sociaux à temps plein et un agent d'accueil. Le départ d'un des travailleurs sociaux en octobre 2025 va de nouveau ralentir l'activité du service. Un recrutement est en cours.

Pour 2026, il conviendra de réussir à stabiliser l'équipe du CCAS.

PROPOSITIONS

Il est proposé au conseil d'administration :

- de débattre de ces divers éléments et orientations
- de prendre acte par un vote de la tenue de ce débat.